

ZAC VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE :

PREMIERES ANALYSES D'URBANISME SPORTIF

INTRODUCTION	3
1) RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT	4
<i>Quelques ingrédients notables de l'urbanisme sportif</i>	<i>4</i>
<i>Favoriser les connexions</i>	<i>4</i>
<i>Réaliser des espaces selon les principes de l'accessibilité universelle .</i>	<i>5</i>
2) LES SITES DE PRATIQUE	5
<i>Les installations sportives structurantes.....</i>	<i>5</i>
<i>Concevoir des installations effectivement pour tous</i>	<i>6</i>
<i>Un marqueur sportif et culturel</i>	<i>7</i>
3) LES ITINÉRAIRES DE PRATIQUE	7
<i>Parcours pédestres</i>	<i>8</i>
<i>Des lignes de « métro-vélo » structurantes</i>	<i>8</i>
CONCLUSION	10

INTRODUCTION

Le Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93), représentant départemental du mouvement sportif, est résolument engagé dans une politique de promotion d'un urbanisme favorable aux activités physiques et sportives (APS)¹. Cela signifie évidemment que l'on souhaite un effort de tous les acteurs concernés pour permettre de renforcer l'offre d'équipements, au sein de notre territoire très carencé. Néanmoins, notre engagement ne s'arrête pas là. L'émergence de l'urbanisme sportif est un objectif global. Cela signifie que toute opération d'aménagement doit avoir, dans ses objectifs principaux, celui de faciliter la pratique de l'activité physique des habitants et des usagers de l'espace qu'elle concerne. Il s'agit donc d'adapter la conception de la ville de demain à la demande d'activité physique de la population (souvent insatisfaite par manque d'espace) et à la diversification constante des pratiques physiques.

Lorsque l'on connaît les liens entre augmentation de l'activité physique, bien être de la population et lutte contre la pollution (déplacements en modes actifs plutôt qu'en voiture...), les connexions entre les objectifs environnementaux affichés par la SOLIDEO et les ambitions que nous portons paraissent évidentes. Cela nous pousse à réfléchir à une vision d'urbanisme sportif pour les espaces concernés par des opérations liées aux Jeux de Paris 2024 et, tout particulièrement, pour le plus symbolique d'entre eux, la ZAC Village olympique et paralympique.

Cœur des Jeux et de leur héritage, la ZAC sera l'une des grandes traces urbaines laissées par l'évènement : en faire un espace destiné à encourager massivement la pratique des APS serait l'une des plus belles matérialisations de l'héritage des Jeux. Nous proposerons quelques pistes en ce sens. Il s'agit, à ce stade, d'une vision, qui mérite d'être étayée, complétée et évidemment critiquée. Nous souhaitons, tout naturellement, que ce document soit la première pierre d'une concertation élargie entre tous les opérateurs de la ZAC et le mouvement sportif local.

Le présent écrit s'articulera autour de trois parties : elles concernent toutes la configuration héritage. La première contiendra des recommandations générales, la deuxième traitera de la thématique des sites de pratique et, enfin, il sera question des itinéraires.

Il est précisé que l'ensemble des suggestions est volontairement maintenu à un niveau généraliste, le temps de la précision devant concerner d'autres acteurs locaux. Le CDOS 93 souhaite, en effet, pouvoir accompagner la réalisation de ce futur quartier pas à pas, en impliquant le mouvement sportif territorial. Nous comptons bien jouer notre rôle fédérateur et mettre à profit notre expérience urbanistique (Interventions dans les projets NPNRU, suivi de plusieurs projets liant sport et espaces publics, participation au Schéma de cohérence des équipements sportifs du Conseil départemental et coopération universitaire...).

¹ ARS-IDF, CDOS 93, CROSIF, IRDS Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive, IAU-IDF, 2018
http://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/etude_urbanisme/amenagement_sportif_irds.pdf

1) RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT

Seront énumérés ici les principes qui nous semblent essentiels pour le futur quartier. Ils peuvent tout à fait coïncider avec des dispositions déjà envisagées par la SOLIDEO. La première section résume des recommandations propres au développement du sport et de l'activité physique, les deux suivantes sont plus génériques.

Quelques ingrédients notables de l'urbanisme sportif

Les vertus des activités physiques et sportives (APS) sont souvent louées. Parmi elles figure celle de contribuer à la bonne santé des populations. Il est en effet scientifiquement prouvé que la pratique régulière de l'activité physique est, par exemple, un outil efficace de la prévention de certaines maladies chroniques (notamment le diabète) ou encore du cancer. De manière plus générale, le rôle des APS dans les processus de socialisation des individus est largement attesté. Au vu des enjeux présents, il est fondamental de pouvoir donner une traduction concrète, sur le terrain, à cette reconnaissance globale. Dans le cas du Village des athlètes, une telle problématique est d'autant plus importante et ce pour deux raisons. La première est symbolique : quel ensemble urbain est mieux placé que le site du Village des athlètes pour incarner un exemple d'urbanisme sportif ? Ne pas donner aux APS une place de choix dans les fondamentaux qui guident le projet urbain serait un contresens et, sur ce point, nous sommes convaincus d'une identité de vue profonde avec la SOLIDEO. La seconde tient à la spécificité du territoire dans lequel la ZAC vient s'implanter. Fortement carencée, la Seine-Saint-Denis a besoin de nouveaux espaces sportifs. La ZAC est également une formidable opportunité en ce sens. Il faut bien entendre cette opportunité dans son acception concrète (bâtir effectivement de nouveaux espaces) mais aussi dans sa dimension exemplaire. La réussite d'une ZAC particulièrement attentive au développement des APS serait un formidable encouragement pour d'autres opérations d'aménagement mettant le sport et les activités physiques au cœur de leurs préoccupations.

Le projet urbain doit, à notre sens, fixer des objectifs généraux clairs et ambitieux en matière de développement sportif. Il doit s'agir de prescriptions très simples et facilement évaluables. Pour notre part, nous pouvons déjà en envisager certaines, en configuration héritage :

- Maintenir, de manière générale, le souvenir du Village olympique et paralympique en donnant au quartier une identité sportive. Toutes les propositions de ce document sont orientées en ce sens mais un travail sur les noms des voies et des places ou encore l'introduction d'éléments évoquant le sport dans le mobilier urbain sont des options à retenir.
- Faciliter la pratique par la création de nombreux espaces dédiés accessibles à tous et par des aménagements visant à renforcer les fonctionnalités support de la pratique des APS (par exemple casiers et conciergerie-vestiaires)
- Assurer une bonne visibilité des espaces de pratique des APS inclus dans le périmètre de la ZAC et de ceux situés dans le voisinage de la ZAC
- Offrir des lieux permettant le développement de la vie associative (notamment en rez-de-chaussée d'immeuble)

Favoriser les connexions

Comme l'a souligné la SOLIDEO, au sein même de la ZAC, un travail important est à mener pour permettre aux habitants et aux usagers d'avoir des perspectives visuelles claires aussi bien en direction de la Seine que du Parc et des équipements sportifs structurants. Par ailleurs, il nous paraît particulièrement important de matérialiser, pour tous les modes de déplacement, et notamment pour les déplacements doux, les liaisons entre la ZAC et les principaux centres d'intérêt extérieurs.

Réaliser des espaces selon les principes de l'accessibilité universelle

Il est plus que fondamental de prendre en compte tous les types de handicaps existants en favorisant des démarches inclusives dès la conception de tous les éléments du quartier. Les enjeux de signalétique sont bien sûr importants et nécessitent une grande attention : l'utilisation du français facile à lire et à comprendre² ou des pictogrammes compteront, par exemple, parmi les thématiques à traiter.

2) LES SITES DE PRATIQUE

Cette section est consacrée à l'ambition du CDOS 93 pour un développement d'espaces de pratique dans la ZAC. Elle traitera d'abord de la question des installations structurantes, puis rappellera quelques suggestions pour faciliter une pratique pour tous effective et, enfin, abordera la possibilité de concevoir marqueur symbolique, à la fois sportif et culturel.

Les installations sportives structurantes

Comme nous l'avons indiqué précédemment, une forte empreinte sportive mérite d'apparaître dans le cadre de la ZAC. Il nous semble intéressant d'étudier la possibilité de développer une ou plusieurs nouvelles installations sportives dans le quartier. Deux options sont à retenir. La première implique la création d'une nouvelle installation sportive, la seconde vise à renforcer les potentialités de l'espace sport. Les deux options peuvent être cumulées.

OPTION A : les besoins en équipement du territoire peuvent justifier la création d'une installation sportive supplémentaire dans la ZAC. Celle-ci devrait être, selon nous structurante et favoriser le croisement des publics les plus divers. Elle pourrait être située dans un lieu symbolique du quartier, comme la Landmark Plaza. Deux solutions sont à étudier : une installation « pépinière » dédiée aux disciplines émergentes ou un espace venant répondre à un besoin territorial fort (a minima de dimension intercommunale ou départementale) relevant d'une discipline plus classique (futsal par exemple³). Le premier exemple serait basé sur la mise à disposition d'espaces facilement modulables à destination de disciplines nouvelles ne disposant pas de créneaux ailleurs. La seconde possibilité repose plutôt sur la réorientation d'une discipline sportive dans un lieu qui lui est exclusivement dédié, dans un objectif de meilleure répartition des pratiques sur le territoire et dans le but de réduire les concurrences entre disciplines pour l'attribution des créneaux dans les équipements existants.

La création d'un tel équipement n'est pas sans soulever des problématiques de financement et de gestion. Après une première analyse, il apparaît clairement que notre proposition excède les besoins stricts des habitants de la ZAC et, par conséquent, ne peut prétendre à un financement étendu au titre de la participation de l'aménageur. Ainsi, une logique partenariale est évidemment à trouver si l'on veut que le projet voie le jour. Dans le cas de l'incubateur des sports innovants, la recherche d'un partenariat avec les équipementiers sportifs est, comme pour le Forum, une idée porteuse. Si un équipement spécialisé venait à voir le jour, le tour de table inclurait forcément la fédération concernée, voire des opérateurs privés (tout en garantissant des plages horaires significatives pour les clubs). L'ensemble des opérateurs publics (de la Commune à l'Etat) sont évidemment à interroger quant à leur intérêt pour la démarche, sur la base de leur compétence sport ou éventuellement aménagement. Pour ce qui est de la construction proprement dite (et donc de l'investissement), la réflexion sur la pérennisation d'une structure provisoire du Village des athlètes est une solution à étudier.

2 <https://www.cnsa.fr/documentation/publications-de-la-cnsa/les-fiches-en-facile-a-lire-et-a-comprendre>

3 La référence au futsal est ici illustrative. Le choix de l'activité mérite une concertation élargie avec les acteurs locaux.

OPTION B : on peut songer à configurer une portion de l'espace public pour l'accueil d'une pratique sportive de tous niveaux, à l'image de l' Athletics Exploratorium d'Odense (Danemark⁴). Cette suggestion vise à développer l'espace sport prévu par la SOLIDEO (zone à connotation sportive dans l'immédiate proximité du Parc Central) en lui donnant une configuration hybride, non standardisée, permettant la déclinaison d'éléments à la fois sportifs et ludiques, faisant écho aux activités déjà présentes dans le complexe Neruda ou le gymnase Lallement, ou s'inscrivant dans leur complémentarité. Cette recommandation nous semble compatible avec les plans présentés par la SOLIDEO. La séquence Complexe Neruda-Gymnase Lallement-Nouvel espace de pratique hybride-Parc central est très intéressante à exploiter. Des éléments sportifs pourraient être présents dans le Parc Central lui-même, sans pour autant le transformer en un espace exclusivement sportif. Nous préconisons plutôt l'implantation de petites structures dans la partie du Parc la plus rapprochée de l'espace sport. Un bémol est ici à signaler : une telle configuration serait de nature à créer de nombreuses traversées potentiellement erratiques du Boulevard Finot prolongé. Les éventualités de la création d'une trémie et de la constitution d'une esplanade piétonne entre le parc et l'espace sport ne peuvent être éludées. Alternativement, la réalisation d'ouvrages permettant de réduire significativement la vitesse des véhicules à cet endroit est également à étudier.

Concevoir des installations effectivement pour tous

La logique d'installations pour tous repose essentiellement sur la satisfaction des besoins les plus divers et, notamment, sur la prise en compte du plus large éventail possible de typologies d'utilisateurs et de niveaux de pratique. Pour ce qui est des installations sportives d'ampleur conséquente ou pour celles dont l'accès est contrôlé, l'importance de la logique progressive est fondamentale. Nous sommes favorables à des pôles sportifs regroupant des espaces réservés aux clubs ou aux activités encadrés, des espaces de pratique utilisables aussi bien par les clubs que par les auto-organisés et, enfin, des espaces de pratique libre, prioritairement destinés aux auto-organisés. L'objectif est de favoriser le croisement des publics et de créer une dynamique positive autour, par exemple, d'une discipline donnée. Un exemple inspirant nous vient encore du Danemark avec le Fodbold Experimentarium⁵, qui offre, à la fois, des espaces classiques pour la pratique du football et toute une série d'exercices ludiques inspirés par des gestes techniques spécifiques. Il doit ici être clair que nous ne préconisons pas la reproduction à l'identique de l'exemple danois mais il nous semble que l'esprit de cette réalisation mérite de se retrouver dans la ZAC.

Si le principe de la spécialisation (ou semi-spécialisation) doit dominer lors de la conception de l'installation structurante, il n'est pas interdit de réfléchir à une logique de polyvalence sur la totalité du quartier, notamment pour ce qui concerne les très petites installations de proximité. La variété est un élément essentiel pour permettre à toutes les catégories de la population de profiter effectivement des usages sportifs en libre accès. Satisfaire tous les niveaux de pratique est une exigence indispensable. Ainsi, sans préjuger des choix finaux en matière d'agrès, il est important que diverses typologies soient présentes : musculation, fitness, petits jeux collectifs, jeux d'équilibre et autres éléments ludiques. Certains lieux de pratique pourraient être simplement suggérés par la configuration de l'espace public, dont des éléments pourraient, par exemple, être rattachés à des gestes spécifiques à une ou plusieurs disciplines sportives olympiques.

Lorsque l'on évoque les installations sportives, et notamment celles en libre accès, les enjeux liés aux effets de mode apparaissent très vite. Certains équipements populaires à un instant peuvent tomber en désuétude après. Nous préconisons donc de réserver une portion des espaces publics à la création de lieux de pratique provisoire où des modules sportifs seraient installés pendant des périodes données. La possibilité de co-construction avec les habitants et les clubs locaux est à étudier.

4 Présentation de l' Athletics Exploratorium (vidéo en anglais) : <https://www.youtube.com/watch?v=dm4DCxoRHIA>

5 Présentation du Fodbold Expérimentarium (vidéo en anglais) : <https://www.youtube.com/watch?v=OBiZnkGYZe0>

Les bords de Seine méritent une attention toute particulière, dans la mesure où ils sont identifiés, dans les projets de la SOLIDEO, comme un lieu de pratique sportive. Ici aussi, l'importance de la mixité est à souligner. Il est fondamental d'offrir des espaces sportifs de différents niveaux et pouvant répondre à différents besoins. Nécessairement, la combinaison entre ces espaces et d'autres usages est à concrétiser. Un exemple simple serait de permettre la surveillance des jeux pour enfants, depuis des agrès sportifs à faible difficulté (type vélos elliptiques) et ouvrir ainsi la pratique physique aux « surveillants ». Dans la même optique des aires facilitant la pratique parents-enfants sont à étudier. L'utilisation des bords de Seine pour les implantations de structures temporaires semble intéressante, du fait de la visibilité importante qu'elles pourraient y acquérir. Par ailleurs, le CDOS 93 rappelle son soutien au renfort des possibilités de pratique nautique sur le Petit Bras de la Seine, plus adapté que la portion de fleuve intéressant directement la ZAC.

Un marqueur sportif et culturel

Beaucoup d'autres orientations sont imaginables pour marquer sportivement la ZAC, comme, par exemple, un lieu mélangeant pratiques sportives et pratiques culturelles, respectant ainsi l'esprit d'une olympiade. Nous proposons que soit initiée une réflexion sur la création d'un Forum actif du et coopératif du sport. Celui-ci pourrait se diviser en un nombre limité de zones, dans lesquelles seraient présentées au public des séquences consacrées à un sport. Chaque séquence serait composée d'un espace ludique reprenant des ateliers physiques ou numériques basés sur les gestes du sport en question, d'un espace vidéo (pourquoi pas dans la logique immersive actuellement présentée, à Paris, par l'Atelier des Lumières⁶) présentant les grands moments du sport en question et, enfin d'un espace de documentation, permettant, notamment, de recueillir des renseignements sur les lieux de pratique et les clubs. Ce Forum ne doit pas être un simple lieu d'exposition : nous préconisons une très forte implication du mouvement sportif et, notamment des clubs et des comités départementaux, en choisissant un principe de fonctionnement basé sur la rotation. Tous les sports auront vocation à être accueillis, selon le principe de l'exposition temporaire.

Nous ne préconisons pas forcément la construction d'un bâtiment spécifique et serions ouverts à l'insertion d'un tel lieu dans le cadre des bâtiments déjà prévus dans le site, y compris dans des rez-de-chaussée réaménagés.

Au vu de l'état d'avancement du projet, nous ne sommes pas en mesure de préconiser un modèle économique, qui est à rechercher. Néanmoins, il nous semble avant tout important de réaliser une large coalition d'acteurs autour de ce projet. Les équipementiers sportifs pourraient y trouver un intérêt opérationnel (test de nouveaux produits dans le cadre des ateliers pratiques) et cela pourrait être aussi le cas de nombreux professionnels du numérique. L'intérêt promotionnel de la démarche serait également présent, pour les domaines précités comme, évidemment, pour le mouvement sportif. Nous ne préconisons pas forcément une installation de très grande ampleur. Un lieu permettant un développement des clubs sportifs à l'échelle locale serait déjà un succès. Notons que la recherche d'un partenariat avec la Cité du cinéma, surtout pour ce qui est des arts visuels, est à mettre en œuvre.

3) LES ITINÉRAIRES DE PRATIQUE

Cette section consacrée aux mobilités actives entend identifier quelques grands principes de conception pour, dans l'ordre, les parcours pédestres puis cyclables. Sans rentrer dans le détail, nous souhaitons, à ce stade du projet, fournir des éléments de cadrage.

6 <https://www.atelier-lumieres.com/>

Parcours pédestres

Si plusieurs espaces sportifs, de taille variable, sont créés à l'intérieur de la ZAC, ils pourront être connectés par des parcours sportifs. Nous préconisons que ces parcours soient configurés en tenant compte du niveau de difficulté qu'ils présentent. Le niveau peut être défini par la longueur du parcours et/ou par la typologie d'agrès qui y sont présents. Si les parcours les plus faciles et les plus courts peuvent se cantonner au périmètre de la ZAC, les autres parcours sont à développer au-delà de cette limite.

La randonnée pédestre proprement dite est évidemment à prendre en considération. Après 2024, le Village des athlètes sera un lieu de destination pour des visiteurs de proximité ou des touristes. Réfléchir à de nouveaux itinéraires de découverte, à dominante touristique (liens possibles avec la Cité du Cinéma et le projet Universeine), et à la constitution d'un lieu d'accueil, éventuellement dans le cadre du Forum, ou d'un équipement structurant sont des thématiques essentielles. L'objectif de ce lieu serait d'apporter de l'information aux touristes et de leur indiquer les itinéraires de découverte du quartier et de ses alentours. Il pourrait être le point de départ principal des parcours cités dans ce paragraphe (il est tout à fait possible de combiner les parcours de randonnée pédestre et les parcours sportifs proprement dits). Rappelons, dans l'optique d'un développement de parcours pédestres, que l'utilisation de la Seine à but touristique peut se révéler idoine. Nous suggérons notamment que des indications et une promotion spécifiques soient mises en place pour valoriser la base nautique du Petit Bras de la Seine, située à L'Île-Saint-Denis. Renforcer l'aspect touristique de ce projet pourra notamment se révéler payant pour l'équilibre financier global de la base nautique.

Des lignes de « métro-vélo » structurantes

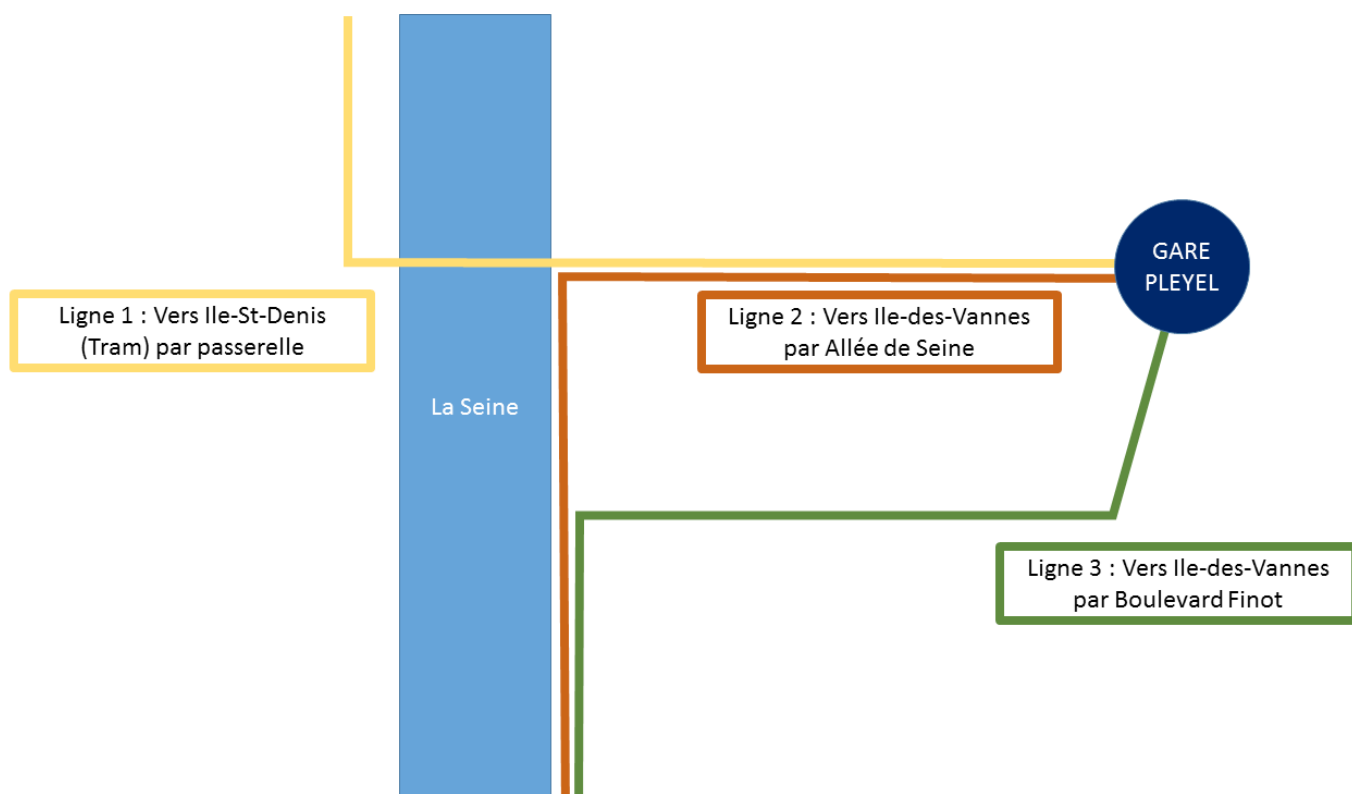
Si la ZAC se situe à proximité de la Gare Pleyel du Grand Paris express, nous ne pouvons pas qualifier cette proximité d'immédiate. La situation nous semble intéressante pour développer l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun, tout en améliorant significativement la desserte de la ZAC et des espaces voisins.

L'inspiration nous vient, cette fois-ci, d'Italie, avec le dispositif Bicipolitana⁷ de la ville de Pesaro. La ville a réalisé un réseau de pistes cyclables (majoritairement en site propre), et y a identifié des trajets présentés comme des lignes de métro. Ainsi, une piste cyclable donnée dispose d'une coloration et d'une signalétique spécifique l'identifiant. La signalétique indique notamment les principaux centres d'intérêts desservis par la piste, à la manière de stations de métro.

L'adaptation d'une telle solution à la ZAC et à ses alentours permettrait de clarifier les solutions de rabattement vers la gare Pleyel et d'encourager l'intermodalité. La liaison entre la gare Pleyel et le complexe de l'Île-des-Vannes pourrait constituer l'ossature de ce réseau de connexions de proximité. Les portions de piste cyclable concernées par ces lignes méritent nécessairement d'être en site propre, afin de garantir un déplacement rapide. Il s'agit également de minimiser les traversées et de garantir, autant que possible, une priorité aux intersections par rapport aux véhicules motorisés. Une grande clarté de la signalétique en gare de Pleyel sera nécessaire pour identifier le début des lignes.

⁷ Présentation de la Bicipolitana (en italien) : <http://www.comune.pesaro.pu.it/viabilitaemobilita/citta-della-bicicletta/bicipolitana/>

Trois lignes peuvent être envisagées à ce stade. Elles sont représentées sur le schéma ci-dessous mais doivent être considérées comme indicatives. Elles pourront notamment être réinterrogées à l'aune de projets et besoins extérieurs à la ZAC.



Lignes de métro-vélo : premières propositions schématiques

CONCLUSION

Le CDOS 93 a exposé, par ce document, des éléments de cadrage. Nous souhaitons maintenant, construire la mobilisation locale autour de la ZAC. Nous pensons que ce projet, très positif, est un lieu idéal pour réussir définitivement l'association entre sportifs et urbanistes, pour produire une ville où il fait bon vivre. Le raisonnement d'urbanisme sportif, qui consiste à tout analyser à l'aune de l'amélioration des conditions de l'activité physique peut, intrinsèquement et par son attention relative aux mobilités actives, contribuer à la création d'une ville favorisant la santé et luttant contre les pollutions générées par les déplacements motorisés. Conscients de cela, nous sommes prêts à accompagner la SOLIDEO et l'ensemble des opérateurs agissants dans la ZAC, dans le prolongement des consultations passées. Nous sommes bien sûr disposés à nous mobiliser pleinement pour approfondir toutes les pistes évoquées dans ce rapport et, éventuellement, à en développer de nouvelles, au sein d'une coopération structurée.



CDOS

**SEINE
SAINT-DENIS**

Document réalisé par le CDOS 93 - janvier 2019
Directeur de la publication : Bruno Giel
Rédaction : Martin Citarella
Mise en page : Laetitia Lejeau